

CCass,22/03/2011, 647/2/1/2009

Identification			
Ref 20893	Juridiction Cour de cassation	Pays/Ville Maroc / Rabat	N° de décision 118
Date de décision 20110322	N° de dossier 647/2/1/2009	Type de décision Arrêt	Chambre Néant
Abstract			
Thème Divorce sous contrôle judiciaire, Famille - Statut personnel et successoral		Mots clés Don de consolation, Divorce pour discorde, Critères d'évaluation, Chiqaq	
Base légale Article(s) : 84 - Loi n°70-03 portant Code de la Famille		Source Revue : Recueil des arrêts de la Cour Suprême مجموعة قرارات المجلس الأعلى Année : 2011	

Résumé en français

Expose son arrêt à cassation pour violation de l'Art.84 du code de la famille, la Cour d'appel qui revoit à la hausse le don de consolation de l'épouse sollicitant le divorce pour discorde sans démontrer la responsabilité de l'époux dans la séparation.

Texte intégral